

# J&D formations

Jeunesse et Droit

Formations au droit des jeunes 2020



Formations organisées en collaboration avec:



## Formations organisées par Jeunesse et Droit

Droits de l'étudiant.e dans l'enseignement supérieur .....	5
Secret professionnel .....	5
Aide et protection de la jeunesse .....	6
Droit familial .....	6
Droit scolaire .....	6
Aide sociale .....	7
Le mineur dans le droit pénal .....	7
Autonomie et droits sociaux du mineur .....	7
Mineurs étrangers non accompagnés .....	8
Le mineur et la police .....	8
Les jeunes, la loi et internet .....	8

## Formations organisées en collaboration avec Défense des Enfants International

Les droits de l'enfant dans la coopération au développement.....	10
Les droits de l'enfant dans le cadre du placement.....	11
L'exploitation sexuelle des enfants .....	11
Les droits de l'enfant dans les médias .....	12
La justice restauratrice en faveur des mineurs .....	12
La justice adaptée aux enfants .....	13
La quête des origines .....	13
Participation du mineur en conflit avec la loi .....	14
La traite des enfants .....	14
Droits de l'enfant : les mécanismes de contrôle internationaux .....	15
Le droit de l'enfant à une éducation non violente .....	15



Formations organisées en collaboration avec:



## Jeunesse et Droit ?

L'ASBL Jeunesse et droit est une organisation de jeunesse (service jeunesse) dont les activités comprennent un pôle formation. À ce titre, elle organise des formations, principalement, mais pas exclusivement, à destination des moins de 30 ans.

## Pour qui ?

Pour les professionnels ou bénévoles qui travaillent dans les divers secteurs de la jeunesse : organisations de jeunesse, enseignement, aide sociale, aide à la jeunesse, etc., tant publics que privés (services sociaux, services d'aide à la jeunesse ou de protection judiciaire, centres PMS, centres d'information, etc.).

## Par qui ?

Les formations sont principalement animées par des permanents des Services Droit des Jeunes ayant une expérience de plusieurs années dans les matières abordées.

Ils allient la connaissance théorique et la pratique de terrain des thèmes abordés. Leur approche sera donc tout aussi pratique et vivante que rigoureuse.

Les principaux intervenants sont : Achilvie Docketh-Yemalayan, Anthony Cappelletti, Aude Macaigne, Clémentine Joskin, Edwige Barthelemi, Johanne Wyns, Katja Fournier, Nathalie Goebels, Sandra Gérard et Valériane Reibel.

Nous collaborons également avec des personnes ressources extérieures aux Services Droit des Jeunes dont Ana Somoano, Barbara De Naeyer, Fabienne Druant, Karim Jguirim, Keyla Lumeka, Mathieu Beys, Régine Cornet d'Elzuis, Xavier Polfliet et avec des avocats dont Cécile Ghymers et Christophe Stenmans.

## Quels objectifs ?

*Les formations au «droit des jeunes»* visent à connaître les sources d'information juridique, à comprendre le fonctionnement du droit et des règles en général dans la société et à pouvoir veiller à leur application dans son cadre professionnel. Ceci revient à s'approprier l'outil juridique afin d'en faire un *«outil de travail social et culturel»* à part entière.

Cette connaissance du droit contribue à ce que les pratiques et attitudes professionnelles des travailleurs sociaux soient basées sur des choix conscients.

## Quelle méthode ?

Les formations abordent l'aspect théorique de la matière (vue d'ensemble des principaux textes législatifs et réglementaires et explications) de même que l'aspect pratique (analyse de la jurisprudence récente, discussions et échanges autour de situations concrètes apportées par les formateurs et/ou par les participants).

Elles intègrent également les préoccupations des collectifs de jeunes avec lesquels Jeunesse et droit mène des projets, reliant les thématiques abordées aux questions concrètes soulevées par ces jeunes.

Une abondante documentation (lois, jurisprudence, doctrine, etc.) est remise aux participants. La familiarisation avec les aspects théoriques de la matière et avec leur implication dans le travail social se fait également par l'utilisation d'un syllabus au moment de la résolution de cas pratiques.

## Défense des Enfants International Belgique ?

L'ASBL Défense des Enfants International est une organisation non gouvernementale indépendante dont l'objet social est de faire connaître, progresser, promouvoir et protéger les droits de l'enfant. En Belgique, l'association est agréée comme organisation d'éducation permanente. Elle veille à ce que les enfants bénéficient du meilleur niveau de protection et de défense possible. Elle entend favoriser un climat social de solidarité et de démocratie, en promouvant l'éducation aux droits fondamentaux.

Elle mène des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation aux droits de l'enfant, réalise des recherches, développe un plaidoyer et mène des actions, en particulier dans les domaines de la justice des mineurs, de la migration, de la lutte contre la violence faite aux enfants et de la participation des enfants.

### Pour qui ?

Ces formations s'adressent à toute personne s'intéressant aux droits de l'enfant, sans nécessairement avoir un bagage préalable. Elles s'adressent notamment aux professionnels ou bénévoles qui travaillent dans les divers secteurs de l'enfance, la jeunesse, l'éducation, l'enseignement, l'aide à la jeunesse, la santé, etc.

### Par qui ?

Les formations sont principalement animées par des permanents ou des experts de Défense des Enfants International Belgique ayant une expérience de plusieurs années dans les matières abordées, tant au niveau national qu'international. Ils allient la connaissance théorique, l'enseignement et la pratique des thèmes abordés.

Les principaux intervenants sont : Benoît van Keirsbilck, Emmanuelle Vacher, Eva Gangneux, Géraldine Mathieu, appuyés ponctuellement par Catherine Piron et Michèle Van Egten.

### Quels objectifs ?

*Les formations organisées en collaboration avec Défense des Enfants International* visent à promouvoir les droits de l'enfant dans tous les domaines qui les concernent, à faire connaître la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, les autres standards internationaux et les mécanismes nationaux et internationaux qui garantissent leur application.

Elles visent à susciter la réflexion sur la place de l'enfant dans la société et le respect de ses droits, à débattre de leur application concrète et à la manière de les mettre en œuvre, pour permettre à chacun de se les approprier et de se forger sa propre opinion.

### Quelle méthode ?

Les formations privilégient une approche participative et dynamique. Elles combinent des méthodologies variées telles que des quiz, jeux de rôle, activités de groupe, présentations théoriques, travaux pratiques... Elles abordent les dimensions théoriques, parfois techniques, mais à travers des situations concrètes et pratiques. Elles visent surtout à amener les participants à améliorer leurs connaissances et au-delà, à questionner leur pratique (tant individuelle que professionnelle) et à voir comment les principes abordés peuvent y être intégrés.

### Des formations co-construites ?

Défense des Enfants International propose aussi de co-construire des formations avec des groupes, services et institutions qui souhaitent creuser une thématique ou analyser leur pratique au regard des droits de l'enfant. N'hésitez pas à les contacter : [info@defensedesenfants.be](mailto:info@defensedesenfants.be) ou à consulter leur site pour avoir des exemples : [www.defensedesenfants.be](http://www.defensedesenfants.be).

# Modules de base organisés par Jeunesse et Droit

## Droits de l'étudiant.e dans l'enseignement supérieur

[module d'une journée]

**DATE au choix : NAMUR 18 février 2020 ou NAMUR 9 juin 2020**

**FORMATEUR : Karim Jguirim**

*Quand un refus d'inscription est-il légalement admissible ? Quels sont les recours possibles ? La «finançabilité» : de quoi s'agit-il ? Comment la calcule-t-on ? Approche générale, questions spécifiques et exercices pratiques collectifs. Les jurys sont souverains, mais la liberté académique n'est pas absolue: motivation, composition, critères de délibération et principe d'égalité entre les étudiant.e.s face aux décisions. Question d'actualité : quid de la côte absorbante? Procédures particulières dans l'enseignement supérieur: approche ponctuelle des sanctions disciplinaires, PAE, VAE, de l'enseignement inclusif et des règles applicables aux étudiants non-résidents et inscrits au secteur de la santé.*

## Secret professionnel

[module de deux journées]

**DATES : NAMUR 5 et 12 mars 2020**

**FORMATEURS : Fabienne Druant et Xavier Polfliet**

*Dans quels cas doit-on garder le secret ? Quand peut-on révéler des confidences ? Quand est-on tenu de parler ? Qu'est-ce qui est secret ? Qui est tenu par le secret professionnel ? Quelle est la raison d'être du secret professionnel ? Qu'est-ce que le secret partagé ? Qu'est-ce qu'un code de déontologie ? Est-ce un texte obligatoire ? Quelles sanctions en cas de non respect ? Que peut faire quelqu'un qui estime que les confidences qu'il a faites ont été trahies ? Existe-t-il des aménagements liés à la minorité du jeune ?*

# Aide et protection de la jeunesse

[module de deux journées]

**DATES : NAMUR 21 et 28 avril 2020**

**FORMATRICES : Régine Cornet, Fabienne Druant et Johanne Wyns**

*Protection judiciaire de la jeunesse : compétence du tribunal de la jeunesse à l'égard des parents, du mineur ayant commis un fait qualifié infraction, les différents acteurs (police, procureur du Roi, juge de la jeunesse, SPJ, les institutions,...), procédure devant le tribunal de la jeunesse, compétences du juge de la jeunesse, droits de la défense, mesures applicables, recours, réforme. Aide à la jeunesse en Communauté française et à Bruxelles : rôles du Conseiller, du Directeur de l'aide à la jeunesse, du tribunal de la jeunesse dans le cadre du décret, la notion d'accord, les conséquences d'un désaccord, l'aide aux enfants victimes de maltraitance.*

## Droit familial

[module de deux journées]

**DATES : NAMUR 23 et 30 avril 2020**

**FORMATRICES : Aude Macaigne et Edwige Barthelemi**

*Autorité parentale, tutelle civile, tutelle officieuse, filiation, changement de nom et de prénom, abandon et non représentation de l'enfant, audition du mineur (séparation des parents), droit aux relations personnelles, obligation alimentaire (saisies), mariage, cohabitation légale, etc...*

## Droit scolaire

[module de deux journées]

**DATES : NAMUR 7 et 19 mai 2020**

**FORMATRICES : Sandra Gérard et Nathalie Goebels**

*Obligation scolaire, le droit à l'instruction, le libre choix de l'école, l'organisation de l'enseignement, les classes passerelles pour primo-arrivants, la discipline et les exclusions, les recours, la fréquentation scolaire, la sanction des études et le passage de classe, les certificats et diplômes, les recours contre les décisions des conseils de classe, les centres PMS, l'articulation du monde de l'enseignement avec l'aide à la jeunesse...*

## Aide sociale

[module de deux journées]

**DATES : NAMUR 4 et 11 juin 2020**

**FORMATRICES : Ana Somoano et Achilvie Docketh-Yemalayan**

*Rappel sur le rôle et le fonctionnement du CPAS, la loi sur le revenu d'intégration sociale, conditions d'octroi, prise de décision, notification et recours, contenu et signature du contrat.*

*L'aide sociale et ses différentes formes (aide matérielle, juridique, sociale, éducative, aide urgente, aide au logement, aide médicale), conditions d'octroi, l'aide à certaines catégories de personnes (les mineurs, les étrangers, les personnes en séjour illégal), compétence territoriale du CPAS, obligations du CPAS incompétent, les remboursements, les débiteurs d'aliments.*

## Le mineur dans le droit pénal

[module de deux journées]

**DATES : NAMUR 29 septembre et 6 octobre 2020**

**FORMATEURS : Christophe Stenmans, Régine Cornet, Anthony Cappelletti**

*Le droit pénal s'applique aussi dans le cadre des mesures protectionnelles. Par ailleurs, qu'il soit victime ou auteur, le mineur peut être pris en charge ou sollicité par le droit ou les juridictions pour adultes. Comment cela se passe-t-il en cas de désaisissement ? Comment se passent les auditions d'enfants victimes, etc.? Existe-t-il des aménagements liés à la minorité du jeune ?*

## Autonomie et droits sociaux du mineur

[module de deux journées]

**DATES : NAMUR 8 et 20 octobre 2020**

**FORMATRICES : Nathalie Goebels et Clémentine Joskin**

*Autorité parentale (accord au SAJ, gestion des biens, correspondance des mineurs, traitement médical et vie affective, etc.), émancipation, domicile, crime contre l'ordre des familles (débauche, cohabitation juvénile), capacité du mineur (signature, rescision pour lésion), obligation alimentaire, le mineur et la banque, le contrat de travail (signature et revenus du mineur), allocations familiales, mutuelle, le jeune et la justice (constitution de partie civile, action en justice pour obligation alimentaire), l'aide juridique gratuite, etc.*

# Mineurs étrangers non accompagnés

[module de trois journées]

**DATES : NAMUR 15, 29 octobre et 12 novembre 2020**

**FORMATRICES : Cécile Ghymers, Katja Fournier et Keyla Lumeka**

*Qui sont les MENA ? Questions abordées : détermination de l'âge, demande de séjour spécifique aux mineurs, recours, autres types de séjour, retour, la tutelle et les autres substituts de l'autorité parentale, capacité à agir en justice, le logement chez des personnes privées ou en centre d'accueil ou en institution, les moyens de subsistance, la scolarité et les classes passerelles, le minerval, l'équivalence des diplômes, la sécurité sociale (mutuelle, allocations familiales), mutilation génitale féminine, maltraitements et aide à la jeunesse.*

## Le mineur et la police

[module de deux journées]

**DATES : NAMUR 17 et 26 novembre 2020**

**FORMATEURS : Mathieu Beys et Barbara De Naeyer**

*Quand la police peut-elle effectuer des contrôles d'identité, des fouilles, utiliser les menottes, combien de temps un jeune peut-il rester au poste, ses parents doivent-ils être avertis ? Un jeune, victime, peut-il seul déposer plainte, peut-il se faire accompagner dans le cadre d'une audition... ? Ces questions seront abordées lors de cette formation qui tentera de délimiter le cadre d'intervention de la police face au mineur et les droits de ce dernier.*

## Les jeunes, la loi et internet

[module de deux journées]

**DATES : NAMUR 1<sup>er</sup> et 10 décembre 2020**

**FORMATRICES : Sandra Gérard et Valériane Reibel**

*Comment fonctionne internet ? Quid de la protection des données à caractère privé ? Qu'est-ce que le droit à l'oubli ? Et le droit à l'image ? Quelles sont les limites au droit d'expression ? Quelle est la responsabilité des jeunes, des parents, des travailleurs sociaux ?*



## Et aussi...

### Des formations “à la carte”

Il est également possible d'organiser des formations au droit des jeunes à la demande d'équipes de travail, compte tenu des besoins spécifiques de celles-ci.

Ces formations peuvent être assurées dans différentes villes.

Pour toute question, contacter Cécile Mangin:

[Cecile.Mangin@droitdesjeunes.com](mailto:Cecile.Mangin@droitdesjeunes.com)

### Des «quiz» par, pour et avec les jeunes

Jeunesse et Droit est aussi à la disposition des jeunes qui souhaitent mener des projets autour des droits qui les concernent plus directement.

Pour exemple, nous ouvrons nos pages web à des quiz réalisés par les jeunes relatifs à des thématiques juridiques choisies par eux, et qui constituent des outils de vulgarisation auprès des autres jeunes.

N'hésitez donc pas à nous contacter dans cette perspective!

À titre d'exemple, voyez la page quiz:

<http://quiz.droitdesjeunes.com/>

### Des animations avec les jeunes

Jeunesse et Droit propose aussi des animations avec des jeunes en collectif !

Pour en savoir plus :

[www.jeunesseetdroit.be/animations](http://www.jeunesseetdroit.be/animations)

# Formations organisées en collaboration avec Défense des Enfants International

## Les droits de l'enfant dans la coopération au développement

[module d'une journée]

**DATE : NAMUR 11 février 2020**

**FORMATEUR : Benoît Van Keirsbilck**

*La Convention relative aux droits de l'enfant a eu des conséquences directes dans l'amélioration des conditions de vie de millions d'enfants, mais aussi dans la manière d'envisager l'aide internationale au développement avec des répercussions sur la nature des programmes mis en œuvre, le processus de détermination des priorités et la façon dont les programmes de développement sont réalisés. Depuis quelques années, de nombreuses ONG de développement ont par ailleurs commencé à examiner la façon d'intégrer les droits de l'enfant dans leur propre travail. Dans le même temps, ces dernières années ont vu l'émergence de recherches sur les enfants dans divers domaines, ce qui a fourni des indications précieuses sur la manière d'envisager une aide au développement efficace fondée sur les droits des enfants. Cette formation vise à se familiariser avec la notion de droits de l'enfant dans la coopération, à développer un esprit critique par rapport à ces droits et à évaluer leur mise en œuvre pratique. Elle s'adresse à tous ceux qui s'investissent dans des projets nord-sud ou qui, plus généralement, veulent élargir leur horizon.*

# Les droits de l'enfant dans le cadre du placement

[module d'une journée]

**DATE : MONS 26 mai 2020**

**FORMATEUR : Benoît Van Keirsbilck**

*Cette formation vise à permettre aux services et institutions qui travaillent avec des enfants retirés de leur milieu familial d'intégrer les droits de l'enfant comme grille de lecture dans leur intervention. Quels sont les droits spécifiques qui leur sont applicables? Comment mieux respecter leurs droits? Comment leur permettre de participer à tous les stades des décisions?*

*Les droits spécifiques qui seront plus particulièrement abordés dans le cadre de cette formation sont notamment : l'intérêt supérieur de l'enfant, le respect de la vie privée, la protection contre toutes formes de violence, la participation des enfants dans les procédures et dans le cadre de leur placement, l'accès à la justice, les droits à la défense et à l'assistance juridique, le droit au respect de la vie familiale, etc.*

*Cette formation s'adresse principalement aux professionnels travaillant avec des enfants retirés, ou susceptibles de l'être, de leur milieu familial, ou qui s'intéressent à leurs droits.*

# L'exploitation sexuelle des enfants

[module d'une journée]

**DATE : MONS 17 septembre 2020**

**FORMATRICE : Emmanuelle Vacher**

*L'exploitation sexuelle des enfants est une réalité encore méconnue, tant au niveau du grand public que des professionnels. Pourtant, elle affecte de nombreux enfants à travers le monde, en ce compris en Belgique. Quelles sont les différentes manifestations de l'exploitation sexuelle des enfants? Quelles en sont les conséquences? Quels sont les profils des auteurs et des victimes? Quel est l'impact des nouvelles technologies et de la récente «crise migratoire»? Que dit la loi et qu'y a-t-il comme outils existants pour protéger les enfants?*

# Les droits de l'enfant dans les médias

[module d'une journée]

**DATE : NAMUR 24 septembre 2020**

**FORMATEUR : Benoît Van Keirsbilck**

*Le but de cette formation est d'analyser les médias à travers le prisme des droits de l'enfant (et le contraire) et notamment de voir quels sont les articles de la Convention relative aux droits de l'enfant qui s'appliquent en l'espèce ainsi que les enjeux sous-jacents.*

*La question des droits de l'enfant et des médias est en effet multiple. Comment la presse parle-t-elle des enfants et en particulier des droits de l'enfant ? Quelle image de l'enfant véhicule-t-elle ? Quelle est la place accordée à cette image ? Dans quel but est-elle utilisée ? L'enfant est-il considéré comme un acteur jouant un rôle approprié ou plutôt comme un objet instrumentalisé ? Comment les enfants peuvent-ils participer à la production et à la diffusion de l'information ? Comment sont-ils entendus par les médias ?*

*Il s'agira également d'aborder la question sur le plan juridique : un enfant peut-il s'opposer à ce qu'on utilise son image ? Dans quelles limites ? Peut-il lui-même donner son autorisation à l'utilisation et la publication d'images le représentant ? Comment éviter les abus ? Quelles sont les balises légales, éthiques, ... ? Qu'en disent les juges et la Cour européenne des droits de l'Homme ?*

# La justice restauratrice en faveur des mineurs

[module d'une journée]

**DATE : MONS 13 octobre 2020**

**FORMATRICES : Géraldine Mathieu et Catherine Piron**

*La finalité de la justice restauratrice est de permettre aux gens de voir le monde et la société d'une autre manière, d'impulser de l'innovation pour qu'ils apprennent à communiquer. Elle met en avant non pas la répression, mais la prise de conscience du mal causé et de ses conséquences pour restaurer un dialogue entre toutes les parties impliquées. Force est toutefois de constater qu'elle reste méconnue et trop peu utilisée. Elle n'est pas souvent perçue comme une «vraie justice».*

*Cette formation vise donc à informer et sensibiliser à ce mode de justice pour ce qui concerne les enfants (mineurs), à mieux comprendre ses enjeux et son intérêt tant pour l'auteur de l'infraction que pour la victime et la société dans son ensemble. Il s'agira aussi de réfléchir au lien entre la justice restauratrice et la notion de «justice adaptée aux enfants», mais aussi aux droits de l'enfant en général.*

# La justice adaptée aux enfants

[module d'une journée]

**DATE : MONS 27 octobre 2020**

**FORMATEURS : Benoît Van Keirsbilck et Eva Gangneux**

*Le Conseil de l'Europe a adopté en 2010 des « Lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants » destinées à améliorer leur accès à la justice et leur prise en charge par celle-ci.*

*Rédigées pour être utilisées par des professionnels travaillant dans les systèmes de justice pénale, civile ou administrative, ces directives abordent des thèmes tels que la famille, le besoin de respect ainsi que l'importance pour les enfants et les jeunes d'être écoutés et, dans la mesure du possible, entendus.*

*Au terme de cette formation, les participants auront une connaissance approfondie de ces lignes directrices et seront à même de questionner leur pratique et le fonctionnement du système de justice pour s'assurer qu'ils sont adaptés aux enfants.*

# La quête des origines

[module d'une journée]

**DATE : MONS 19 novembre 2020**

**FORMATRICES : Michèle Van Egten et Géraldine Mathieu**

*Que recouvre la notion d'«origines» et qu'est-ce qui la distingue de celle connexe de «filiation» au sens juridique du terme? Comment approcher la notion de «secret» et les effets toxiques des secrets de famille, notamment ceux portant sur les origines de l'enfant? Quelles sont les situations dans lesquelles un enfant pourrait être privé du droit de connaître ses origines? Quelles sont les réponses apportées d'un point de vue juridique, tant au niveau interne qu'international? Quelles sont les pistes de solution pour une meilleure protection du droit de l'enfant à la connaissance de ses origines?*

# Participation du mineur en conflit avec la loi

[module d'une journée]

**DATE : NAMUR 24 novembre 2020**

**FORMATEURS : Benoît Van Keirsbilck et Eva Gangneux**

*Présentation de l'article 12 de la CIDE et des nombreux droits reconnus par celle-ci en lien avec le droit à la participation : le droit à la liberté d'expression et celui de rechercher, recevoir et répandre des informations (article 13) ; le droit à la liberté de pensée et de religion (article 14) ; le droit à la liberté d'association (article 15) ; le droit d'accéder à l'information (article 17) ; le droit au repos et aux loisirs (article 31) et, enfin, le droit de contester la légalité d'une décision privative de liberté (article 37). Comment ces droits sont-ils reconnus dans le système belge de justice juvénile, plus particulièrement en Communauté française, de la première interpellation par la police jusqu'à la mise en œuvre de la décision judiciaire? Quel est le décalage potentiel entre la théorie et la pratique? Quels sont les obstacles à la participation des jeunes? Existe-t-il des pistes de solution pour améliorer le respect du droit du jeune à la participation?*

# La traite des enfants

[module d'une journée]

**DATE : MONS 3 décembre 2020**

**FORMATRICE : Emmanuelle Vacher**

*Qu'est-ce que la traite des êtres humains et des enfants en particulier? Comment se manifeste-t-elle en Belgique? Comment détecter les signes d'exploitation et à qui les signaler? Quelles sont les procédures mises en place pour accompagner les victimes? Que dit la loi belge, européenne et internationale? Quels sont les dispositifs existants en matière de prévention et protection? Quel droit au séjour pour les victimes?*

# Droits de l'enfant: les mécanismes de contrôle internationaux

[module d'une journée]

**DATE : NAMUR 8 décembre 2020**

**FORMATEURS : Benoît Van Keirsbilck et Eva Gangneux**

*Les droits de l'enfant sont garantis par des lois, des traités et des conventions, dont la Convention des droits de l'enfant des Nations unies. Mais que faire si ces droits ne sont pas respectés? Comment réagir? Comment s'assurer que les droits deviennent effectifs? Cette formation abordera les mécanismes existants au niveau international, dont le rôle et la fonction du Comité des droits de l'enfant et les mécanismes de contrôle des droits fondamentaux des Nations unies. Que peut faire le Comité des droits de l'enfant s'il reçoit une plainte d'un enfant qui estime que ses droits ne sont pas respectés? Quels autres recours sont possibles? Quels sont les avantages et inconvénients de chaque recours? Et quels sont les effets des décisions?*

# Le droit de l'enfant à une éducation non violente

[module d'une journée]

**DATE : MONS 17 décembre 2020**

**FORMATRICES : Géraldine Mathieu et Emmanuelle Vacher**

*Alors que la France a adopté une loi interdisant l'usage de la violence contre les enfants par leurs parents, le débat agite toujours la Belgique : en quoi est-ce si grave de violenter un enfant pour l'éduquer ? Cela s'est toujours fait, pourquoi cela devrait-il changer ? Nombre d'entre nous continuent ainsi à soutenir «qu'une claque n'a jamais tué personne», que «personne n'a à me dire comment je dois éduquer mes enfants», que «je donne des claques à mes gosses et ils vont très bien»... Même parmi les spécialistes de l'enfance, certains affirment qu'une certaine violence n'est pas un problème. La formation permettra de comprendre la notion de «violence éducative», d'interroger l'efficacité de cette méthode d'éducation, d'aborder ses conséquences sur le développement de l'enfant, mais aussi de comprendre l'utilité d'une législation claire en la matière.*



**Pour s'inscrire à une formation :**

[www.jeunesseetdroit.be](http://www.jeunesseetdroit.be)

Rubrique *Formations*

Bulletin d'inscription en ligne



**Pour en savoir plus à propos des  
Services Droit des Jeunes:**

<http://www.sdj.be/>

**Pour en savoir plus à propos de  
Défense des Enfants International:**

<http://www.dei-belgique.be/fr/>



## Détails pratiques

### **Horaire :**

De 9h30 à 16h30, avec une pause de 12h30 à 13h30

### **Lieu à NAMUR:**

#### **Les Trois Portes ASBL**

Rue De Bomel 154

5000 Namur

À 10 minutes à pied de la gare.

### **Lieu à MONS:**

#### **Auberge de Jeunesse de Mons**

Rampe du Château 2,

Salle des Gades

7000 Mons

À 10 minutes à pied de la gare.

### **En cas d'incapacité :**

Merci de nous signaler dès que possible tout évènement qui vous empêcherait de participer à la formation afin d'envisager votre remplacement (remplacement par un collègue, par une personne sur liste d'attente...).

### **Attestations de présence :**

Une attestation de présence vous sera remise sur place par le formateur, à la fin de la formation.

### **Renseignements :**

Contenu des formations, syllabi : [cecile.mangin@droitdesjeunes.com](mailto:cecile.mangin@droitdesjeunes.com)

Inscription, facturation : [annebillen@droitdesjeunes.com](mailto:annebillen@droitdesjeunes.com)

# B u l l e t i n d ' i n s c r i p t i o n

S'il ne vous est pas possible de vous inscrire en ligne sur le site [www.jdj.be](http://www.jdj.be) :

À renvoyer à l'**asbl Jeunesse et droit**,

par courrier au 12, rue Charles Steenebruggen à 4020 Liège,

ou par fax au 04/342 99 87,

ou par courriel à l'adresse [annebillen@droitdesjeunes.com](mailto:annebillen@droitdesjeunes.com).

## Participant :

Nom

Prénom :

(Employeur) :

Fonction:

Tél. :

Courriel :

Année de naissance:

## Adresse de facturation

Organisme/société :

A l'attention de :

Adresse 1

Adresse 2 :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Courriel :

N° TVA

Souhaite s'abonner à la newsletter de Jeunesse & Droit

Souhaite s'inscrire au(x) module(s) de formation suivant(s) :

## Intitulé

## Dates 2020

## Prix

<input type="checkbox"/> Droits de l'enfant/coopération	11 février (Namur)	75 euros
<input type="checkbox"/> Droits de l'étudiant.e dans l'enseignement supérieur	<input type="checkbox"/> 18 février (Namur) <input type="checkbox"/> ou 9 juin (Namur)	75 euros
<input type="checkbox"/> Secret professionnel	5 et 12 mars (Namur)	150 euros
<input type="checkbox"/> Aide et protection de la jeunesse	21 et 28 avril (Namur)	150 euros

<input type="checkbox"/>	Droit familial	23 et 30 avril (Namur)	150 euros
<input type="checkbox"/>	Droit scolaire	7 et 19 mai (Namur)	150 euros
<input type="checkbox"/>	Droits de l'enfant/placement	26 mai (Mons)	75 euros
<input type="checkbox"/>	Aide sociale	4 et 11 juin (Namur)	150 euros
<input type="checkbox"/>	Exploitation sexuelle	17 septembre (Mons)	75 euros
<input type="checkbox"/>	L'enfant dans les médias	24 septembre (Namur)	75 euros
<input type="checkbox"/>	Le mineur dans le droit pénal	29 sept. 6 oct. (Namur)	150 euros
<input type="checkbox"/>	Autonomie du mineur	8 et 20 octobre (Namur)	150 euros
<input type="checkbox"/>	Justice restauratrice	13 octobre (Mons)	75 euros
<input type="checkbox"/>	M.E.N.A.	15, 29 oct. 12 nov. (Namur)	225 euros
<input type="checkbox"/>	Justice adaptée aux enfants	27 octobre (Mons)	75 euros
<input type="checkbox"/>	Mineur et police	17 et 26 nov. (Namur)	150 euros
<input type="checkbox"/>	La quête des origines	19 nov. (Mons)	75 euros
<input type="checkbox"/>	Mineur en conflit avec la loi	24 nov. (Namur)	75 euros
<input type="checkbox"/>	La traite des enfants	3 déc. (Mons)	75 euros
<input type="checkbox"/>	Mécanismes de contrôle internationaux	8 déc. (Namur)	75 euros
<input type="checkbox"/>	Les jeunes, la loi, internet	1 <sup>er</sup> et 10 déc. (Namur)	150 euros
<input type="checkbox"/>	Droit à une éducation non violente	17 déc. (Mons)	75 euros

Votre inscription sera effective dès réception du courrier confirmant votre inscription.

Ce prix comprend un syllabus et les pauses-café.

Date :

Nom :



Cachet et signature :

## Détails pratiques

### Financer vos formations

Certains fonds du secteur non-marchand peuvent intervenir financièrement pour vos formations ou supervisions d'équipe :

- ◆ Le Fonds social de formation pour le secteur des Institutions et Services d'Aide aux Jeunes et aux Handicapés  
ISAJH (SCP 319.02)
- ◆ Le Fonds social de formation pour le secteur socioculturel et sportif  
Fonds 4S (CP 329)
- ◆ Le Fonds social de formation pour le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants  
MAE (CP 332)
- ◆ Le Fonds social de formation pour le secteur de l'Aide Sociale et des Soins de Santé  
ASSS (CP 332)
- ◆ Le Fonds social de formation pour le secteur du spectacle  
Fonds 304 (CP304)

N'hésitez pas à consulter à ce sujet le site de l'Apef: <https://www.apefasbl.org/les-fonds-de-formation>

### Public visé

Les formations de J&D s'adressent aux professionnels ou bénévoles qui travaillent dans les divers secteurs de la jeunesse : organisations de jeunesse, enseignement, aide sociale, aide à la jeunesse, etc., tant publics que privés (centres d'information, services sociaux, services d'aide à la jeunesse ou de protection judiciaire, maisons de jeunes, centres PMS, etc.)

### Agrément OBFG

Les formations sont particulièrement adaptées aux avocats qui souhaitent avoir une vue d'ensemble de la thématique abordée. À cet égard, nos formations sont agréées par l'OBFG, chaque jour de formation donne droit à 6 points juridiques, avec un maximum de 60 points pour celui ou celle qui suivrait plusieurs formations voire la totalité. Dans le cadre de cet agrément et de son attribution de points, la formation choisie doit être suivie dans son intégralité (les deux jours si elle est organisée en deux jours, les trois jours si elle est organisée en trois jours). En cas d'assistance partielle à une journée ou une partie de journée, l'attestation de présence délivrée en fait mention.

### Formations «à la carte»

Il est possible d'organiser des formations «à la carte» en fonction des besoins spécifiques de vos équipes, par exemple autour de questions plus ciblées. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Cécile Mangin:

[cecile.mangin@droitdesjeunes.com](mailto:cecile.mangin@droitdesjeunes.com)